

Taxes d'examen

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taxe d'examen 	CHF	2'800.00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablissement du brevet et inscription au SEFRI 	CHF	50.00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répétition de l'examen: <ul style="list-style-type: none"> ○ Taxe de base: ○ Epreuve 1 (travail de diplôme) ○ Epreuve 2 (présentation du travail de diplôme) ○ Epreuve 3 (Entretien professionnel sur le travail de diplôme) <p>En cas de répétition de toutes les épreuves la taxe d'examen ordinaire est perçue.</p>	CHF	500.00
<ul style="list-style-type: none"> ○ Taxe de base: ○ Epreuve 1 (travail de diplôme) ○ Epreuve 2 (présentation du travail de diplôme) ○ Epreuve 3 (Entretien professionnel sur le travail de diplôme) 	CHF	800.00
	CHF	700.00
	CHF	500.00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais en cas de décision négative (non admission). ▪ Frais en cas de retrait jusqu'à trois mois avant le début de l'examen (ch. 4.21 du Règlement d'examen). ▪ Frais lors d'un retrait moins de trois mois avant le début de l'examen en cas de présentation d'une raison valable (voir ch. 4.22 du Règlement d'examen). 	CHF	300.00
	CHF	300.00
	CHF	300.00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais en cas de retrait moins de trois mois avant le début de l'examen sans raison valable (ch. 4.21 du Règlement d'examen). <p>Dans tous les autres cas, la taxe d'examen ne sera pas remboursé.</p>	CHF	2'800.00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de rappel (par rappel) 	CHF	50.00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais supplémentaires 	CHF	50.00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equivalence individuelle des compétences acquises chez d'autres prestataires. 	CHF	600.00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtention sans examen du diplôme 	CHF	200.00

Berne, le 18 janvier 2024